

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE NON MOTORISÉE SUR UNE VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE À LA CIRCULATION PUBLIQUE

(Articles R. 331-6 à R. 331-17-2 et A. 331-3 à A. 331-4 du code du sport)

Vous comptez organiser sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique une manifestation sportive ne comprenant pas de véhicules terrestres à moteur.

Cette manifestation répond aux caractéristiques suivantes :

- épreuve, course ou compétition sportive ;
- comportant un chronométrage ;
- et qui se déroule, en totalité ou en partie, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique

### 1 - LES ORGANISATEURS :

Personne Physique

Personne Morale

Vos nom et prénom(s) : France en Courant Nom : Président A. Surdon

Adresse complète : 32 Av Général de GAULLE

27300 BERNAY

Code postal

Ville ou Commune

Votre numéro de téléphone : 0622865407 Votre numéro de télécopie : Renseignements 0674461764

Adresse électronique (en lettre capitales) : france.courant@laposte.net

### 2 - VOUS SOUHAITEZ ORGANISER (cochez la case correspondant) :

- une manifestation cycliste  une manifestation équestre  
 une manifestation pédestre  autres (précisez) :

### 3 - LIEU DE L'ORGANISATION :

Voie ouverte à la circulation publique  
suivant itinéraire détaillé joint  
sur 24 Départements 570 Communes.

### 4 - DATE(S) ET HORAIRE(S) DE LA MANIFESTATION :

Du 15 juillet au 29 juillet 2017

### 5 - NOMBRE MAXIMAL DE PARTICIPANTS :

Coureur en action de Course 1 par équipe (maxi 15)  
Total : Coureur + organisation 150 personnes

**6 - NOMBRE APPROXIMATIF DE SPECTATEURS ATTENDUS :**

*Spectateurs sur le parcours proche de  $\phi$  (Zéro)  
aux années max: 300*

A : BERNAY, le 4 avril 2017

Signature : *Pour le Président  
le secrétaire chargé des circuits*

*AG* A. CHARRIER

**INFORMATIONS PRATIQUES****I - A QUI TRANSMETTRE LA DEMANDE D'AUTORISATION ? :**

- Si la manifestation se déroule dans un département :  
Veuillez transmettre le dossier de demande d'autorisation au Préfet du département.
- Si la manifestation se déroule dans plusieurs départements :  
Veuillez transmettre le dossier de demande d'autorisation au préfet de chaque département traversé.

Si la manifestation concerne vingt départements ou plus, le dossier est également adressé au ministre de l'intérieur, à l'adresse suivante :  
Ministère de l'intérieur – Direction de la modernisation et de l'action territoriale –  
Sous-direction de la circulation et de la sécurité routières – Bureau de la sécurité et de la réglementation routières  
Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08

**II - PIÈCES A JOINDRE :**

- Le plan détaillé des voies et des parcours empruntés ;
- La nature et les modalités d'organisation, notamment le règlement de l'épreuve, conforme aux règles techniques et de sécurité (RTS) établies par la fédération sportive délégataire ;
- Le recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers ;
- Un exemplaire signé de l'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur, qui couvre sa responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci (attestation d'assurance doit être produite au plus tard 6 jours francs avant la date du début de l'épreuve) ;
- L'avis de la fédération délégataire concernée ou, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception de la demande d'avis ;
- Le cas échéant, une évaluation des incidences de la manifestation sur les sites « Natura 2000 » (au titre du 22° de l'article R414-19 du code de l'environnement, ne sont concernées que les manifestations non motorisées soumises à autorisation, dès lors que leur budget d'organisation dépasse 100.000 € ou qu'elles donnent lieu à la délivrance d'un titre national ou international. A défaut, il vous appartient, toutefois, d'examiner si ce type de manifestation ne figure pas parmi les événements pour lesquels la liste locale, propre à votre département, impose ladite évaluation).

*Suivant département et réglementation nationale.*

**III - DÉLAI DE DÉPÔT :**

L'article R. 331-10 prévoit les délais suivants pour le dépôt de la demande d'autorisation d'une manifestation :

- Au moins 3 mois avant la date prévue de la manifestation (lorsqu'elle se déroule sur plusieurs départements) ;
- Au moins 2 mois avant (lorsqu'elle se déroule dans 1 seul département)

**IV - SANCTIONS PÉNALES :**

L'article R. 331-17-2 du code du sport prévoit les dispositions suivantes :

- Le fait d'organiser sans la déclaration ou l'autorisation préalables prévues à l'article R. 331-6 une manifestation sportive est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe (soit 1500 euros maximum).



## 29eme Tour de France en Courant

# Note Explicative

Je soussigné André SOURDON Organisateur et responsable de la manifestation La France en Courant m'engage :

A prendre les mesures de sécurité indispensable et à payer les frais que pourront entraîner les mesures d'ordre que l'autorité jugera utile de prendre pour la sécurité publique.

Déclare en outre décharger l'Etat les Départements ou les communes traversées par notre manifestation entre les 15 au 29 juillet 2017 .suivant l'itinéraire détaillé au présent dossier et leurs représentants de toute responsabilité civile en ce qui concerne tous les risques éventuels et notamment les conséquences des accidents survenus au cours ou à l'occasion de la manifestation.

Prendre en charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique et de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

### Organisation Principe de base

#### **La course est soumise au code de route pour l'ensemble des participants et organisateurs**

Aucune dérogation à cette règle n'est demandée

La traversée des agglomérations se fait suivant le fléchage routier en place au moment de la course

**Un seul coureur par équipe court à la fois** (Pour 2017 le nombre de coureur sera compris entre 5 et 10 pouvant être séparé de plusieurs kilomètres suivant leur vitesse de course)

Chaque coureur est suivi par un véhicule et une équipe qui a la charge de sa sécurité

Les moyens mis en œuvre :

Gyrophare sur chaque véhicule, Panneaux K10 et liaison téléphonique dans chaque véhicule

Chaque coureur est équipé de baudrier fluorescent pour la nuit.

**Une équipe de 19 signaleurs complète le dispositif**

**Conformément aux règles de la FFA un médecin** accompagne le Tour de France en Courant avec une équipe médicale sur le parcours (kinés podologues et 10 *secouristes avec un véhicule de secours adapté*)

**Pour tout renseignement complémentaire :**

**Rappeler le Numéro de l'étape**

Dossier sur le site internet [www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)

Vous adresser à André CHARRIER ☎ 06 74 46 17 64 chargé des circuits

Adresser un courrier électronique : [france.courant@laposte.net](mailto:france.courant@laposte.net)

Fait BERNAY le 4 avril 2017

Le Président A SOURDON

Comité d'organisation  
LA FRANCE EN  
COURANT  
32 Rue G1 de Gaulle  
27300 BERNAY

[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)  
[france.courant@laposte.net](mailto:france.courant@laposte.net)



## REGLEMENT DE LA FRANCE EN COURANT

### Article 1 –

Le Comité d'Organisation de **LA FRANCE EN COURANT** et le Syndicat de la Boulangerie de l'Eure, Maison de la Boulangerie Pâtisserie Artisanale de l'Eure 42 rue Joséphine 27000 Evreux organisent **LA FRANCE EN COURANT** en collaboration avec la Confédération Nationale de la Boulangerie Pâtisserie Française et avec le soutien de la F.F.A. (Fédération Française d'Athlétisme).

### Article 2 –

La date de l'épreuve est fixée en annexe

La course débute par un prologue qui précède la première étape.

**INSCRIPTIONS :**

### Article 3 –

L'épreuve est ouverte aux hommes et femmes âgés de plus de 18 ans, licenciés ou non. Chaque équipe est composée de 8 relayeurs (dont au moins 1 femme), plus 2 ou 3 chauffeurs. Pour plus de confort pour l'équipe, il serait souhaitable que l'un des chauffeurs soit kiné et qu'il vienne en complément du kiné de l'organisation. Chaque équipe peut disposer de 2 coureurs suppléants, ces coureurs doivent figurer sur la liste d'inscription de l'équipe avant le départ.

**Ces coureurs suppléants sont uniquement prévus pour remplacer des coureurs qui ne peuvent rester 15 jours sur la course, leurs dates de course doivent être notifiées sur la fiche d'inscription, ainsi que le nom du coureur qu'il remplace.**

Les inscriptions s'effectuent par équipe : de club, départementale, régionale ou nationale, corporative, etc.

Chaque équipe doit lors de l'inscription :

- donner son nom
- indiquer le capitaine de l'équipe
- indiquer la couleur de ses maillots, shorts, coiffure.

Les inscriptions sont prises du 1er janvier au 15 juin. Pour une question de sécurité et d'organisation, le nombre d'équipe est limité à 15. Les premières inscrites seront prioritaires. Les équipes étrangères ne sont acceptées que si elles ont un manager figurant sur la liste établie par la F.F.A. (Prévoir un interprète)

Une participation financière est demandée dont le montant est fixé en annexe à verser lors de l'inscription au secrétariat de la France en Courant avec les fiches d'inscriptions d'équipes et individuelles remplies et signées complétées des copies de licences ou certificats médicaux datés de moins d'un an au départ de la course.

Les participants s'engagent à respecter le règlement dont ils prendront connaissance avant leur inscription.

La signature du bulletin d'engagement implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

En cas d'impossibilité de dernière heure de ne pouvoir prendre le départ, les coureurs devront aviser les organisateurs qui apprécieront les raisons et se prononceront sur un éventuel remboursement de tout ou partie des frais d'engagement.

Tout coureur qui s'inscrit individuellement doit régler une participation fixée en annexe.

# CERTIFICATS MEDICAUX

## Article 4 –

Conditions obligatoires pour participer à une compétition de course hors stade :

- - être titulaire d'une licence sportive de la course à pieds en cours de validité.
- - Pour les non licenciés : posséder un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an le jour du départ ou sa photocopie certifiée conforme.

## PARCOURS

## Article 5 –

Un document présentant le parcours sera remis à chaque équipe, après clôture définitive des inscriptions. Les organisateurs se réservent le droit de modifier cet itinéraire, si des circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent.

L'itinéraire est balisé conformément au code de fléchage, sur le côté droit de la route par tout moyen approprié, complété de l'indication FEC (LA FRANCE EN COURANT). Il est conseillé de se munir de cartes routières récentes (moins de 3 ans) et d'un guide rouge Michelin (hôtels et restaurants) sur lequel figurent de nombreux plans de villes.

# SECURITE SUR LE PARCOURS

## Article 6 –

Le code de la route en vigueur doit être respecté par les coureurs et les véhicules de chaque équipe. Chaque équipe assure sa sécurité.

Aux arrivées d'étape et en cas de nécessité sur le parcours, des commissaires assurent la sécurité au moyen de panneau K10

## COURSE

## Article 7 -

1°- Le coureur doit se présenter sur la ligne de départ 5 minutes avant l'heure prévue.

2°- Chaque coureur est dans l'obligation de porter :

- le maillot de son équipe
- le dossard qui lui sera remis par l'organisation
- une ceinture fluorescente la nuit.

3°- Chaque équipe est libre d'organiser sa course à l'allure qu'elle désire (il n'y a ni vitesse ni temps limite d'imposés).

4°- Il est précisé que si un coureur est indisponible (blessé, malade ...) la même distance doit être parcourue. Il est toutefois entendu que chaque inscrit prend la responsabilité de sa propre résistance sur toute la durée du relais.

5°- Chaque relais ne devra pas être inférieur à 1000 m. Aucun coureur ne peut parcourir plus de 40km par jour

6°- Le passage des relais sera organisé par l'équipe elle-même en fonction de la résistance de ses coureurs. Un même coureur pourra effectuer plusieurs relais au cours de l'étape.

7°- Le dernier kilomètre avant l'arrivée de l'étape doit être effectué par 4 coureurs de l'équipe qui doivent être en tenue (maillots, shorts de l'équipe).

8°- lors de la proclamation des résultats, vin d'honneur, remise de prix chaque équipe doit être représentée par 4 coureurs dont si possible le capitaine et être en tenue (maillots, shorts de l'équipe).

## **Article 8-**

Si une équipe renonce à participer au classement et souhaite continuer à courir une partie des étapes, elle devra en demander l'autorisation au Directeur de course. Le Directeur de course fixera les conditions de participation aux étapes de cette équipe.

## **CONTROLE DE LA COURSE**

## **Article 9-**

L'organisation se réserve le droit de permuter les chauffeurs (sous réserve que ceux-ci restent couverts par l'assurance du véhicule) qui seront chargés de vérifier le respect du présent règlement et du contrôle de la course (passage du relais, port du dossard, etc.) prévoir une place dans votre véhicule pour celui-ci.

- Une pénalité de 5 minutes est donnée à l'équipe qui ne se présente pas à l'heure au départ.
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas son dossard
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas son maillot
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas sa ceinture fluorescente
- Une pénalité de 15 minutes est donnée à l'équipe par Km entamé hors circuit non corrigé.
- Une pénalité de 30 minutes est donnée à l'équipe qui ne rédige pas correctement les feuilles de route.

Le Directeur de course, le Juge arbitre chronométrateur et son adjoint sont chargés de l'application de ces pénalités.

Toute réclamation durant l'épreuve sportive devra être présentée au Directeur de course et au Juge arbitre. Leur décision sera sans appel.

## **Article 10-**

A l'issue de chaque étape, deux classements sont établis (classement de l'étape et classement général) en fonction des temps exprimés en heures, minutes et secondes réalisées, seul les équipes ayant parcouru la totalité de l'étape participent au classement.

## **REUNION DE COORDINATION**

## **Article 11-**

Chaque soir, avant le dîner, une réunion a lieu à laquelle participent :

- l'organisateur
- le responsable du chronométrage
- le responsable du fléchage
- le capitaine de chaque équipe et l'interprète (dans le cas d'équipe étrangère)

Lors de ces réunions :

- les feuilles de route de la journée sont ramassées
- les résultats de l'étape et le classement général sont rappelés
- les itinéraires détaillés, ainsi que la fiche concernant l'arrivée de l'étape suivante, sont distribués ou complétés
- les problèmes de la journée sont évoqués,
- les consignes particulières de l'étape suivante sont énoncées.

# ASSISTANCE

## Article 12-

*Ravitaillement.* La course se déroule en autosuffisance, aucun ravitaillement n'est prévu sur le parcours par l'organisation, chaque équipe devant assurer sa logistique.

*Restauration :* Elle est assurée par l'organisation et les villes étapes, pour le repas du soir et le petit déjeuner, les participants adeptes d'un régime particulier devront se prendre en charge pour leur restauration. Le repas de midi est laissé à la charge de chaque équipe.

*Transport :* les coureurs et les chauffeurs devront assurer leur propre transport, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée (2 véhicules adaptés pour 5 personnes type fourgon, camping-car, etc.)

*Hébergement :* assuré dans chacune des villes étapes par l'organisation elle même. Les coureurs devront prévoir leur couchage (lit de camp et duvet)

*Service médical :* Conformément au règlement de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme), un médecin suivra la course afin d'être rapidement sur les lieux d'un éventuel accident. Son numéro de portable sera transmis au départ de la course, cas d'urgence ou d'accident grave il sera fait appel au Services de Secours par téléphone (18 ou 112)

Les kinésithérapeutes et podologues seront présents dans une structure mobile (tente ou auvent) identifiée lors du petit déjeuner, à la demi étape et près du local des douches à l'arrivée. Les petits soins d'entretien pourront y être dispensés.

Une liste des produits conseillés pour composer la pharmacie de l'équipe est fournie lors de l'inscription.

*Assurance :* l'organisation prend en charge le coureur pendant le relais.

# PUBLICITE

## Article 13-

Vu le faible montant de la participation, tout sponsor ou toute publicité devra avoir un accord préalable de l'organisation.

En cas d'utilisation du logo de **LA FRANCE EN COURANT** (marque déposée) celle-ci ne peut être faite qu'en accord avec l'organisation et en reproduisant celui-ci rigoureusement.

(graphisme, proportions, couleurs etc.)

# RECOMPENSES

## Article 14 -

- Plaquette souvenir à l'ensemble des coureurs avec tee shirt
- 1<sup>è</sup> équipe : Remboursement de la totalité de l'inscription des coureurs et chauffeurs.
- 2<sup>è</sup> équipe : Remboursement de la ½ inscription des coureurs et chauffeurs.
- 3<sup>è</sup> équipe : Remboursement du ¼ de l'inscription des coureurs et chauffeurs.

**Fait le 27 janvier 2017**

**Le Président  
A SOURDON**

Comité d'organisation  
LA FRANCE EN  
COURANT  
32 Rue G1 de Gaulle  
27300 BERNAY

[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)  
[france.courant@laposte.net](mailto:france.courant@laposte.net)



## REGLEMENT DE LA FRANCE EN COURANT Annexe 2017

Le 29ème tour se déroulera du 15 au 29 juillet 2017

Le départ aura lieu aux Chatellaillon Plage (17) le 16 juillet l'arrivée à Bernay le 29 juillet 2017

### Participation financière

Une participation financière est demandée : son montant est fixé à :

380€ par coureur x 8 = 3040€ pour l'équipe plus éventuellement 380€ par coureur suppléant

200€ par chauffeur soit 400 ou 600€ pour 2 ou 3 chauffeurs

Les accompagnateurs paient chacun 300€

à verser lors de l'inscription au Comité d'Organisation de LA FRANCE EN COURANT

Tout coureur qui s'inscrit individuellement doit régler les 380 euros d'inscription + 200 euros pour participation aux frais de véhicule.

### Préparation du Tour 2017.

Le Samedi 15 juillet 2017 à 10h les capitaines d'équipe vérifieront auprès de l'organisation de la France en Courant que le dossier de leur équipe est complet (Fiche d'équipe, Fiches individuelles, avec N° de licence ou certificat médical)

A 11h l'ensemble des participants assistera au premier Briefing de présentation et d'information des consignes générales du Tour 2017.

**Nota :** La gratuité concernant les 3 chauffeurs sera accordée pour toute inscription d'une équipe complète avant le 31/01/17 pour 2 chauffeurs avant le 28/02/17 et pour 1 chauffeur avant le 31/03/17.

# Fait le 27 janvier 2017

**Le Président  
A SOURDON**

Comité d'Organisation de  
**LA FRANCE EN COURANT**  
32 rue Gal de Gaulle  
27300 BERNAY

[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)  
[france.courant@laposte.net](mailto:france.courant@laposte.net)

Photo  
Photo

**LA FRANCE EN COURANT**

29ème Tour

**15 au 29 juillet 2017**

**4 - Fiche d'inscription individuelle à joindre à la fiche d'équipe**

NOM : ..... N° de dossard (1) .....  
Surname : ..... File (1)  
Prénom : ..... Taille : .....  
Christian Name : ..... Height :  
Date et lieu de naissance : ..... Poids : .....  
Date and Place of birth : ..... Weight :  
Nationalité : .....  
Nationality : .....  
Situation de famille : ..... Club : .....  
Status : .....  
Adresse : .....  
Address : .....  
Tél (fixe et mobile) ..... E-mail : .....

Profession : .....  
Profession .....

Le soussigné autorise La France en Courant à publier ou diffuser toutes photos le concernant sans se prévaloir ou prétendre à un droit à l'image

Joindre photocopie de licence FFA pour la pratique de la course à pied en cours de validité

Enclose copy of the French Athletic Federation licence or any other valid sport licence.

Pour les non licenciés : joindre un certificat médical (ou copie certifiée conforme), datant de moins d'un an le jour du départ, m'autorisant la course à pied en compétition.

For unlicensed participants: Enclose a medical certificate of less than one year of the start date testifying of good fitness for competition running.

Votre palmarès : des 12 derniers mois (vous pouvez joindre également une fiche plus complète de votre palmarès)

Your score for the 12 months (you can enclose a document with all you scores)

	Date	Nom de l'épreuve et lieu	Temps	Place
Semi				
Marathon				
100 km				
F.E.C.				

Autres courses :

Other long distance runnings : .....

Particularités : .....

Particularities :

(1) Attribué par l'organisation

(1) Given by the organisation

Déclare avoir pris connaissance du règlement

A.....Le.....

Signature

Comité d'Organisation de  
**LA FRANCE EN COURANT**  
32 Rue Gal de Gaulle  
27300 BERNAY  
[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)  
[france.courant@laposte.net](mailto:france.courant@laposte.net)

**LA FRANCE EN COURANT**  
29ème Tour  
**15 au 29 juillet 2017.**

**5 - Fiche d'inscription d'équipe accompagnée des fiches individuelles d'inscription**

Nom de l'équipe : ..... Maillots : .....  
Shorts : .....

**COUREURS**

N° NOM Prénom Date de naissance Sexe Adresse

*Le Capitaine a le dossard n° 1, mettre les autres équipiers dans l'ordre alphabétique des noms*

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

6.....

7.....

8.....

9..Remplaçant..1.....

Replacera le coureur .....N° .....du.....au 29 juillet 2017

10 Remplaçant..2.....

Replacera le coureur .....N° .....du.....au 29 juillet 2017

**CHAUFFEURS**

1.....

2.....

3.....

**ACCOMPAGNATEURS (prénoms et noms)**

.....

Je soussigné....., Capitaine de l'équipe, reconnaît avoir pris connaissance, du Règlement du 29<sup>e</sup> Tour de LA FRANCE EN COURANT et m'engage à le faire respecter.

le .....

Signature



Comité d'Organisation de  
**LA FRANCE EN COURANT**  
Association loi 1901  
32 Rue du Général de Gaulle 27300 BERNAY  
www.lafranceencourant.org

Bernay le 4 avril 2017.

28eme Tour de France en Courant

## ATTESTATION

Je soussigné Monsieur André Sourdon président de l'organisation de la France En Courant,

Atteste sur l'honneur, que notre manifestation « La France en Courant » a un budget de soixante deux mille euros. (62 000€)

pour la réalisation du 29eme Tour de France en Courant 2 017 du 15 au 29 juillet 2017.

Le Président  
André Sourdon

Pour le Président  
Le secrétaire adjoint  
A CHARRIER

 <p style="text-align: center;"><b>Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</b></p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél. 01 48 27 62 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;"><b>Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</b></p> <p>Le président,</p> <p style="text-align: center;">vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Philippe BENEULT né(e) le 13 septembre 1958, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Philippe BENEULT le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173802</p>	 <p style="text-align: center;"><b>Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</b></p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél. 01 48 27 62 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;"><b>Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</b></p> <p>Le président,</p> <p style="text-align: center;">vu le procès verbal du formateur, en date du 02 février 2013 déclarant que, Christian LECUIROT né(e) le 05 octobre 1952, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Christian LECUIROT le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 11 février 2013</p> <p style="text-align: right;">Le président</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">Bernard Rapha</p> <p>N° 2013-084656</p>
 <p style="text-align: center;"><b>Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</b></p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél. 01 48 27 62 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;"><b>Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</b></p> <p>Le président,</p> <p style="text-align: center;">vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Martine PANNIER né(e) le 07 juin 1954, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Martine PANNIER le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173800</p>	 <p style="text-align: center;"><b>Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</b></p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél. 01 48 27 62 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;"><b>Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</b></p> <p>Le président,</p> <p style="text-align: center;">vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Roger RABASSE né(e) le 17 décembre 1953, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Roger RABASSE le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173798</p>
 <p style="text-align: center;"><b>Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</b></p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél. 01 48 27 62 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;"><b>Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</b></p> <p>Le président,</p> <p style="text-align: center;">vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Michèle BOVIN né(e) le 05 novembre 1950, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Michèle BOVIN le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173796</p>	 <p style="text-align: center;"><b>Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</b></p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél. 01 48 27 62 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;"><b>Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</b></p> <p>Le président,</p> <p style="text-align: center;">vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Yves BOVIN né(e) le 14 novembre 1944, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Yves BOVIN le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173795</p>
 <p style="text-align: center;"><b>Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</b></p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél. 01 48 27 62 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;"><b>Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</b></p> <p>Le président,</p> <p style="text-align: center;">vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Sylviane DENIS né(e) le 13 septembre 1954, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Sylviane DENIS le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173794</p>	 <p style="text-align: center;"><b>Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme</b></p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">28 rue Lavoisier, 75017 Paris Tél. 01 48 27 62 90 www.FFS.fr</p> <p style="text-align: center;"><b>Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1</b></p> <p>Le président,</p> <p style="text-align: center;">vu le procès verbal du formateur, en date du 31 mars 2014 déclarant que, Véronique PICARD DEFER né(e) le 18 décembre 1955, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, définies dans l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, délivre à Veronique PICARD DEFER le présent certificat de compétences.</p> <p>Fait à Paris, le 08 avril 2014</p> <p style="text-align: right;">Le président</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">Bernard Rapha</p> <p>N° 2014-173793</p>







web

<<< Flashez la page tout le calendrier sur [www.athle.fr](http://www.athle.fr)  
pour obtenir l'intégralité des courses françaises

## Fiche Compétition n° 191081

Flashez la page [www.jaimecourir.fr](http://www.jaimecourir.fr) >>>  
pour aller sur le site communautaire running de la FFA



web

### Informations Compétition

Compétition : n° **191081 - 29ème Tour de France en Courant**

Date : **15/07/2017** Ville : **BERNAY**

Département : **027 - CD ATHLE EURE**

Ligue : **H-N**

Famille : **HS** Type : **Hors Stade**

Niveau :

Etat : **TE**

Statut : **PO**

N° Club Support : **027011** Nom du Club Support : **SC BERNAY\***

### Informations Organisateur

Organisateur : **France en Courant**

Nom Prénom : **André SOURDON ([france.courant@laposte.net](mailto:france.courant@laposte.net))**

Téléphone : **0674461764**

Mobile : **0622865407**

Fax :

Adresse : **32 ave général de gaulle - 27300 Bernay**

### Informations Détaillées

Url site web : <http://www.lafranceencourant.org>

Url engagements :

Url horaires : <http://www.lafranceencourant.org>

Url plan d'accès : <http://www.lafranceencourant.org>

Url infos presse : <http://www.lafranceencourant.org>

Conditions : **licencier ou +18ans avec certificat médical**

Compléments : **tel 06 22 86 54 07 ou 06 74 46 17 64**

Date de repli :

Date de fin d'inscription :

Hébergement :

Parking :

Vestiaires :

Douche :

Navettes :

Massages :

Buffet :

### Informations Epreuves

Date	Epreuve	Cat	Sexe	Distance	Lab D.	Montant	Lab O.	Etat
15/07 - 16:00	003 28ème Tour de France en Courant	TC	FM	2750000	RG	240 €	RG	V

### Informations Contact

Engag Sourdon André

[france.courant@laposte.net](mailto:france.courant@laposte.net)

0622865407



# FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME



La Fédération Française d'Athlétisme certifie que la compétition  
29ème Tour de France en Courant

du 15/07/2017 à BERNAY

a obtenu le label Régional pour l'épreuve  
28ème Tour de France en Courant,  
Course HS non officielle.

Bernard AMSALEM

Président de la FFA



# 29ÈME TOUR DE FRANCE EN COURANT

DATE : **15/07/2017**

TYPE : **Hors Stade**

COURSE N° **191081**

VILLE : **BERNAY**

DEPT : **Eure (027)**

LIGUE : **Normandie**

SITE WEB : <http://www.lafranceencourant.org>

## ORGANISATION

NOM : **France En Courant**

ADRESSE : **32 Ave Général De Gaulle**

CODE POSTAL : **27300** - VILLE : **BERNAY**

## CONTACTS

CONTACT ENGAGEMENT : **SOURDON André**

MAIL : [france.courant@laposte.net](mailto:france.courant@laposte.net)

TÉL 1 : -

TÉL 2 : **0622865407**

## INFOS COMPLÉMENTAIRES

DATE FIN INSCRIPTION : -

DATE DE REPLI : -

HORAIRES : <http://www.lafranceencourant.org>

ENGAGEMENT : -

DESCRIPTION : **licencier ou +18ans avec certificat médical**

**TR : Tour de France en courant**

---

**De :** Andre SOURDON <dd.sourdon@orange.fr> mar., 04 avr. 2017 10:44  
**Objet :** TR: Tour de France en courant  
**À :** andre charrier  
<andre.charrier@laposte.net>  
**Répondre à :** Andre SOURDON <dd.sourdon@orange.fr>

**Le :** 04 avril 2017 à 10:13 (GMT +02:00)  
**De :** "Victor DELEZENNE" <avyzen@gmail.com>  
**À :** "dd.sourdon@orange.fr" <dd.sourdon@orange.fr>  
**Objet :** Tour de France en courant

Je sous-signé , Docteur Victor Delezenne , certifie pouvoir accompagner le tour de France en courant , du 15 au 29 Juillet 2017.

Je suis en retraite , j'ai déjà accompagné cette épreuve à plusieurs reprises et j'habite 16 rue du vidame à Molliens dreuil (80540) .

Dr Delezenne

N° 0750 à l'ordre des médecins de la Somme

---

# MODÈLE D'ATTESTATION D'ASSURANCE

(à remplir par l'assureur)

Je soussigné(e), MAPA - 1 rue Anatole France - BP 60037

raison sociale MAH St Jean d'Angely Cèdes

certifie par la présente que la police d'assurance (numéro et période de validité du contrat souscrit) :

154 0339 / 5004

contractée par les soins de (nom et adresse) : Le Syndicat de la Boulangerie - BP 871 - 42 rue Frédéric 27000 Evreux par le compte du "comité d'organisation de la France en avant"

pour le déroulement de d'un rallye pédestre intitulé "La France en avant"

organisé(e) le 15 au 29 / 07 / 17

a pour objet de garantir, conformément aux prescriptions des articles R.331-6 à R.331-17 du code du sport, « en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de toute manifestation sportive désignée aux conditions particulières ou des essais prévus au programme officiel de cette manifestation :

1°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, aux tiers, aux concurrents, mais seulement, pour ces derniers, lorsqu'il s'agit d'épreuves ne comportant pas, sur la totalité de leur parcours, un usage privatif de la voie publique ;

2°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents envers les agents de l'Etat ou de toute autre collectivité publique participant au service d'ordre, à l'organisation ou au contrôle de la manifestation sportive, ou envers leurs ayants droit, du fait des dommages corporels ou matériels causés auxdits agents ;

~~3°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'Etat, aux départements et aux communes pour tous les dommages causés aux tiers ou à l'organisateur par les fonctionnaires agents ou militaires mis à la disposition de ce dernier ou leur matériel » . Montant des garanties :~~

Je m'engage à renoncer, en cas de sinistre, à tout recours contre l'Etat et les autorités départementales ou municipales ainsi que contre toute personne ou service relevant desdites autorités à un titre quelconque.

Date :

Le 07/04/17

Signature et cachet de l'assureur

P/le Directeur  
**MAPA**  
**MUTUALITÉ D'ASSURANCE**  
17411 SAINT-JEAN D'ANGELY CEDEX  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
régie par le décret n° 2003-1263  
SIREN 75 20 60 33

St Jean d'Angély, le 7 Avril 2017

SYNDICAT DE LA BOULANGERIE  
BP 871  
42 RUE JOSEPHINE  
27000 EVREUX

**RÉFÉRENCES :**

REF : 1540339 / 5004

**Objet :**

Rallye pédestre  
« La France en Courant »  
du 15/07/2017 au 29/07/2017

**ATTESTATION**

Aux conditions de la police indiquée ci-dessus, nous déclarons garantir conformément à l'article 5 du Décret N°55-1366 du 18/10/1995 et le décret N°93-392 du 18/03/1993 :

**\*\* La Responsabilité Civile :**

- du Syndicat de la Boulangerie de l'Eure et du Comité d'Organisation de la France en Courant ;
- de ses préposés rémunérés ou non ;
- des participants à la course pédestre et ce conformément au Décret du 18/03/1993 et à la Loi du 16/07/1984.

**\*\* Les plafonds de garantie sont les suivants :**

- Dommages corporels : 7 622 451 euros ;
- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 4 280 807 euros ;
- Dommages corporels matériels et immatériels consécutifs suite à des produits livrés notamment intoxications alimentaires : 4 280 807 euros.

**Remarque** : Ce contrat ne garantit pas les dommages causés par les véhicules à moteur.

MAPA  
MUTUELLE D'ASSURANCE  
17411 SAINT JEAN D'ANGÉLY CEDEX  
P/LE DIRECTEUR  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
régulée par le Code des Assurances  
SIREN : 755 665 088



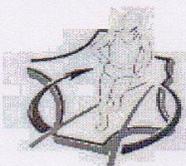
Liste des signaleurs							
Personnes ayant leur permis de conduire							
Prénom	Nom	Date Nai	Lieu Nai	Dept	Permis N°	Pref ou S/Pref	Date
Raymond	AUPY	02/08/1945	Angoulême	16	122 314	St Germain	25/01/1963
Micheline	BERRIER	22/10/1937	Lisieux	14	150 427	Evreux	19/12/1962
Yves	BOIVIN	14/11/1944	St Aubin de Scellon	27	175 449	Evreux	21/06/2010
André	CHARRIER	11/05/1943	St Christophe	17	173 748	La Rochelle	19/07/1961
Sylviane	DENIS	13/09/1954	Mont Si Aignan	75	356 640	Vannes	26/10/2006
Marc	DEVILLIERS	27/01/1953	Fessanvilliers	28	236 012	Eure et Loire	30/11/1998
Romain	DUPUIS	24/10/1944	Manneville s Risle	27	180 145	Bernay	21/03/1995
Marcel	GODEFROY	13/11/1943	Drucourt	27	145 606	Evreux	29/09/2010
Jean Louis	GORGES	09/11/1945	Deauville	14	167 996	Evreux	05/01/1965
Roger	GUIARD	05/09/1941	Blevy	28	107 871	Chartres	18/07/2008
Joël	LEBON	19/03/1944	St Aubin de Scellon	27	147 058	Evreux	07/04/2011
Marcel	LIOT	01/11/1944	La Madeleine de Nonancourt	27	172 217	Evreux	06/04/2012
Roger	NOLTE	17/01/1946	Metz	57	284 016	Bourg en Bresse	13/05/2009
Roger	PATIN	14/12/1946	St Sulpice de Grambouville	27	162 360	Evreux	02/05/2012
Patrick	PERDRIX	28/02/1953	Eturqueraye	27	227 708	Evreux	16/06/1971
Dominique	PORBE	24/05/1954	Illeville s Nonfort	27	241 815	Evreux	26/08/2013
André	SOURDON	02/11/1952	Trouville la Haule	27	222 641	Bernay	06/11/1970
Michel	TOUZE	17/05/1946	Etreville	27	16AV47709	Evreux	09/11/2016
Catherine	VAUTIER	13/2/1053	Pont Audemer	27	234 234	Evreux	24/04/1972
Michele	VESQUES	05/11/1950	Bourt	27	205 695	Evreux	20/03/1969

Dressé le 4 avril 2017.

Le secrétaire Chargé des Circuits

A CHARRIER





Comité d'Organisation de  
**LA FRANCE EN COURANT**

Association loi 1901

32 Rue du Général de Gaulle 27300 BERNAY  
[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)

Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
Délégation à la Sécurité et la Circulation Routière  
Immeuble Garance  
Place Beauvau  
75800 PARIS

Bernay le 4 avril 2017

Objet Demande d'autorisation  
29<sup>ème</sup> Tour de France en Courant

Aff. suivi A CHARRIER  
06 74 46 17 64

Monsieur Le Ministre

Nous vous prions de trouver ci-joint notre dossier de demande d'autorisation de manifestation sportive sur des voies ouvertes à la circulation publique

Notre manifestation se déroule sur 31 départements, du 15 au 29 juillet 2017, un exemplaire de ce dossier est adressé dans chaque département traversé

*L'ensemble du présent dossier est accessible en ligne sur notre site Internet*  
[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Ministre l'expression de nos sentiments respectueux

Le Président  
A SOUDON

Pour le Président  
Le secrétaire  
A CHARRIER



Comité d'Organisation de  
**LA FRANCE EN COURANT**

Association loi 1901

32 Rue du Général de Gaulle 27300 BERNAY  
[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)

Bernay le 4 avril 2017

Monsieur le Président  
Fédération Française d'athlétisme  
33 Avenue Pierre de Coubertin  
75640 Paris cedex 13

Objet Demande d'avis suivant l'article R331-9-1 du code des sports

Aff. suivi A CHARRIER  
06 74 46 17 64

Monsieur Le Président

Nous vous prions de trouver ci-joint notre dossier de demande d'avis de manifestation sportive sur des voies ouvertes à la circulation publique, relatif au 29<sup>ème</sup> Tour de France en Courant.

Notre manifestation se déroule sur 24 départements, du 15 au 29 juillet 2017.

Conformément à l'article R331-9-1 nous sollicitons votre avis pour cette manifestation sportive, un dossier a été déposé ce jour après de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ainsi que dans les 31 départements traversés

*L'ensemble du présent dossier est accessible en ligne sur notre site Internet*  
[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Président l'expression de nos sentiments respectueux

Le Président  
A SOUDON

Pour le Président  
Le secrétaire chargé des circuits  
A CHARRIER

**Destinataire**

Monsieur le Président  
Federation Française  
d'athlétisme  
33 av. Pierre de Coubertin  
75640 Paris Cedex 13



Numéro de l'envoi : **1A 128 558 8415 5**



**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**Expéditeur**

FRANCE en COURANT  
A. CHARRIER  
17 Rue des Hêtres  
17430 Tonnay Charente

**Les avantages du service suivi :**

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**

■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS)

■ Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).

■ Par téléphone :

- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

17430 TONNAY CHARENTE BP

Date : 14H14    Prix :    CRBT :  
LE 10/04/17    7,30EUR    R1

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

PREUVE DE DÉPÔT  
A CONSERVER PAR LE CLIENT

Poste SA au Capital de 3.000.000.000 € - RCS Paris 500 000 000 - Siège Social : 40 boulevard de Voltaire - 75207 Paris CEDEX 15

ESPA 021 - TTC 7€ - 20160283T003 - 03/16

# LA FRANCE EN COURANT

## 29 ème TOUR

Marque déposée

### Du 15 au 29 Juillet 2017

La plus longue course en relais sur route de France !

Parcours et villes étapes définis  
sous réserve des accords administratifs.



[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)

Merci à nos partenaires



# LAISSEZ-VOUS TENTER PAR CETTE BELLE AVENTURE QUI VOUS MENERA VERS LES PLUS BEAUX PAYSAGES DE FRANCE !



## ORGANISATION

Reconnue par la FFA, cette épreuve qui brille par son originalité, est la plus longue course pédestre en relais sur route (2800km environ) par équipe de 8 coureurs dont au moins une féminine.

Un officiel de la FFA accompagne l'épreuve pour veiller à sa régularité.

Chaque équipe s'organise à sa guise avec pour objectif de couvrir les 200km quotidiens, au choix des relayeurs et des capitaines d'équipe. Les départs auront lieu aux alentours de 3h du matin pour une arrivée d'étape vers 16h.

L'organisation assure le petit déjeuner, le repas du soir et le coucher dans une salle communale, un gymnase ou ... à la belle étoile. Chacun doit amener son duvet.

Une équipe médicale (médecin, kiné et podologue) accompagne l'épreuve. Dans chaque ville étape, l'ambiance est assurée par un animateur entouré de musiciens.

Ces conditions particulières font de la France en courant une épreuve originale et unique.



## LES ORIGINES

Boulangier à Bernay (Eure), André Sourdon né en 1952 a deux passions : son métier et la course de grand fond.

Après 20 années entièrement consacrées à sa vie professionnelle, André Sourdon veut sortir de son fournil et découvrir le monde. Il entend alors parler du Paris Dakar, non pas celui organisé par Thierry Sabine, mais par Marc Boué. Celui-ci propose de rallier la capitale française à celle du Sénégal ... en courant!

Du 21 décembre au 30 janvier 1984, André Sourdon et 15 autres coureurs vivent une véritable aventure où chacun se révèle mais apprend aussi à connaître les autres. Le boulanger garde de ces cinq semaines un souvenir fabuleux tant au niveau sportif qu'à celui des hommes.

Il s'en souviendra plus tard en organisant "son" tour de la France en courant.

## INSCRIPTIONS

Sur papier libre

Toutes les informations sur le site internet

[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)

**Vivez une aventure  
humaine et sportive exceptionnelle  
en participant à cette course en relais**

Renseignements complémentaires :

André Sourdon, Place Paul Dérou, 27300 BERNAY — 06 22 86 54 07 — dd.sourdon@orange.fr

# VENEZ DECOUVRIR UNE AMBIANCE INCOMPARABLE !



## UN ESPRIT

Depuis son Paris-Dakar pédestre en 1986 et toutes les courses auxquelles il a participé à travers le monde (Muraille de Chine, Lima-La Paz-Rio, 12 marathons en 12 jours au Pamir...) et ses 28 éditions de "La France en Courant", André Sourdon, ce boulanger bernayen, coureur de fond passionné, retient surtout l'ambiance entre les coureurs et les organisateurs.

"Quand un groupe vit plusieurs jours ensemble, 24h/24 et que chacun se bat pour lui-même, mais aussi pour son équipe, il se crée un état d'esprit particulier et une ambiance incomparable".



## UNE COMPETITION



André GIRAUD, le président de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) a pris le relais de Bernard AMSALEM qui a apporté le soutien de la FFA à André Sourdon, depuis près de 20 ans.

"La France en Courant véhicule les valeurs profondes de l'athlétisme".



Le petit déjeuner est un moment de convivialité apprécié de tous.



Une équipe médicale assiste les coureurs tout au long de l'épreuve.

[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)

# ILS SOUTIENNENT LA FRANCE EN COURANT



## BENEVOLES

Cet esprit, cette ambiance, se retrouvent à chacune des éditions de la France en courant.

Le mérite en revient à la soixantaine de bénévoles qui assurent avec un dévouement passionné et dans la bonne humeur, une bonne organisation de la course, mais aussi toute l'intendance nécessaire.

Un soutien indispensable, une autre manière de participer et de partager cette aventure humaine !



A chaque ville d'étape, un village est installé. André Sourdon a toujours associé les professionnels du pain à cette aventure "le pain et l'effort physique sont indissociables. Manger du pain permet d'être en forme grâce à l'apport de sucres lents."

## PARTENAIRES

Ils nous suivent durant cette quinzaine, venant de tous les horizons, partenaires de la course, sponsors d'une équipe, exposants. Autant de manières de nous accompagner sur les routes de France et de participer à cette épreuve.



Les artisans et associations de la ville étape sont bien évidemment invités à venir se joindre à notre équipe et installer leurs stands.

## VISITEURS

Soyez nombreux à venir assister à l'arrivée des coureurs, à la remise des récompenses, en profitant des animations du village.



Les médias nationaux et locaux valorisent ce tour incomparable.

[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)